



Association acadienne  
des artistes professionnel.le.s  
du Nouveau-Brunswick

## **Politique d'écoresponsabilité**

15 juin 2025

**ASSOCIATION ACADIENNE DES ARTISTES  
PROFESSIONNEL. LE.S DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

140, rue Bostford, bureau 29, Moncton, NB, E1C4X5, Canada  
(506) 852-3313  
info@aaapnb.ca  
www.aaapnb.ca

**Équipe de production de la politique :**

**Caroline Larocque** : Chargée de projets en transition  
socioécologique, Réseau des femmes en environnement et  
Conseil québécois des événements écoresponsables

**Laurence Dubuc** : Directrice adjointe

**Anne-Cécile Grunenwald** : Responsable de la Stratégie globale

# Politique d'écoresponsabilité

## 1. Contexte

L'Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick (AAAPNB) est un organisme porte-parole et un organisme de services aux arts qui regroupe des artistes professionnel.le.s. Elle a pour but de promouvoir la profession d'artiste et de défendre les droits et les intérêts des artistes, ainsi que de faire reconnaître leur contribution à l'épanouissement de la société.

L'équipe de l'AAAPNB et ses membres reconnaissent que la poursuite de leur mission ne peut se faire sans prendre en compte les enjeux environnementaux actuels. C'est pourquoi, lors de l'Assemblée générale annuelle de l'AAAPNB de 2023, les membres ont demandé que l'AAAPNB entreprenne une démarche d'écoresponsabilité.

En tant que porte-parole et point de rassemblement des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick, l'AAAPNB s'engage, par l'adoption de la présente Politique écoresponsable, à définir des objectifs et à mettre en place des mesures pour réduire les impacts environnementaux de ses activités. L'équipe de l'AAAPNB vise à être des agent.e.s de transformation positive pour la société et l'environnement. L'AAAPNB mise sur l'intelligence collective et la contribution des principaux acteur.rice.s locaux pour contribuer, plus largement, au développement d'un écosystème favorable à l'épanouissement et au rayonnement des artistes.

## 2. Définitions

**Écoresponsabilité** : « L'écoresponsabilité fait référence à un ensemble de comportements qui s'inscrivent dans une perspective de développement durable. Parmi les comportements écoresponsables les plus connus, citons le recyclage, le compostage, l'utilisation des transports collectifs et actifs, ainsi que l'achat de produits écologiques, locaux et biologiques. Globalement, l'écoresponsabilité repose sur l'intégration de la hiérarchie des 3RV-E (réduire à la source, réemployer, recycler, valoriser, éliminer) et de la notion de cycle de vie des produits et services. Cette dernière notion implique la prise en compte des retombées environnementales, économiques et sociales encourues à chaque étape de la vie d'un produit ou d'un service » (ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs du Québec).

**Économie circulaire** : « L'économie circulaire est un modèle économique qui vise à découpler la croissance économique de l'épuisement des ressources naturelles et des impacts sur l'environnement par deux principaux mécanismes :

- « **Repenser** nos modes de production-consommation pour consommer moins de ressources et protéger les écosystèmes qui les génèrent.
- « **Optimiser** l'utilisation des ressources qui circulent déjà dans nos sociétés » (Québec circulaire).

**Approvisionnement responsable** : « L'approvisionnement responsable concerne l'intégration du développement durable dans les processus d'acquisition des organisations. Il a pour objectif principal de réduire l'impact sur l'environnement, d'augmenter les bénéfices sociaux et de renforcer la durabilité économique des organisations » (ECPAR, 2017). Compte tenu des spécificités du Nouveau-Brunswick, l'AAAPNB souhaite valoriser tout le territoire du Nouveau-Brunswick, dont les petites communautés.

### 3. Valeurs organisationnelles

Les valeurs organisationnelles de cette Politique sont issues des planifications stratégiques.

**Coopération** : L'AAAPNB s'efforce de travailler en partenariat et/ou en réseau, en veillant toujours à valoriser les organismes avec lesquels elle collabore.

**Développement durable** : L'AAAPNB inscrit son action dans la durée et veut transformer la société en y valorisant le rôle de l'art et des artistes.

**Engagement** : L'AAAPNB encourage la participation de ses membres et accorde une attention particulière au bon fonctionnement de ses instances démocratiques.

**Équité** : L'AAAPNB adopte des pratiques exemplaires pour assurer un accès équitable à ses outils, programmes et activités, sans discrimination fondée sur le sexe, l'âge, l'origine ethnique, la religion, l'orientation sexuelle, l'incapacité physique ou le statut familial.

**Inclusion** : L'AAAPNB se veut une association acadienne ouverte à tous et à toutes, qui continue d'accueillir des artistes d'horizons divers et respecte leurs différences.

**Respect** : L'AAAPNB s'engage à favoriser un environnement sain, respectueux et libre de toute forme d'inconduite sexuelle, de harcèlement et d'abus de pouvoir.

**Transparence et responsabilisation** : L'AAAPNB met en place les moyens nécessaires pour que ses membres et ses partenaires soient tenus au courant de l'évolution de l'organisme.

### 4. Champs d'application

Cette Politique englobe l'ensemble des activités de l'AAAPNB, y compris les événements organisés tels que les Éloizes.

Les parties concernées par cette directive incluent l'ensemble du personnel, le Conseil d'administration, les contractuel.le.s et les membres. Elles ont toutes un rôle actif à jouer dans la réalisation des objectifs énoncés.

Les parties associées à cette Politique, soit les partenaires, les bénévoles, les fournisseurs et les participant.e.s, sont encouragées à y apporter leur soutien et à mettre en œuvre des actions alignées avec les principes qui y sont énoncés.

### 5. Orientations

**AGIR** : L'AAAPNB souhaite agir en adoptant des pratiques écoresponsables permettant la réduction de son empreinte environnementale.

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre générées par ses activités.
- Réduire les matières résiduelles générées par ses activités.
- Augmenter l'approvisionnement responsable, local, issu de l'économie circulaire et en français.
- Mettre en place des mesures de sobriété numérique.

**COMMUNIQUER : L'AAAPNB vise à impliquer toutes les parties prenantes par le biais de la communication, une condition essentielle au succès de la démarche écoresponsable.**

- Diffuser régulièrement les résultats de la démarche écoresponsable, particulièrement à l'interne et lorsque pertinent à l'externe.
- Sensibiliser les employé.e.s, les membres et les partenaires aux enjeux environnementaux par des communications, des activités éducatives et la valorisation des bonnes pratiques mises en œuvre par le milieu culturel.
- Adopter des supports de communication écoresponsables (numériques ou impressions) en tenant compte de leur impact tout au long du cycle de vie.

**COLLABORER : L'AAAPNB reconnaît le pouvoir de l'intelligence collective et cherche à renforcer les collaborations pour accélérer le mouvement écoresponsable dans le secteur culturel.**

- Inspirer l'écosystème culturel grâce à une stratégie portée par l'organisme oeuvrant comme agent.e.s de transformation positive.
- Collaborer avec les municipalités francophones pour les inciter à intégrer l'écoresponsabilité dans les Politiques culturelles
- Établir des collaborations avec des expert.e.s en environnement pour guider et améliorer les pratiques écoresponsables dans nos activités culturelles.

## **6. Structure, responsabilité et autorité**

Une personne au sein de l'AAAPNB devient responsable de l'application de la Politique. Ses responsabilités sont définies dans sa définition de poste. Cette personne relève de la direction générale, auprès de qui elle assure un suivi. L'état d'avancement de la démarche est intégré au rapport annuel de l'AAAPNB.

## **7. Suivi et reddition de comptes**

La présente Politique fera l'objet d'une révision par la personne responsable de l'écoresponsabilité et la direction générale tous les cinq ans.

## **8. Entrée en vigueur**

La présente Politique a été adoptée par le Conseil d'administration de l'AAAPNB le 2 mai 2025; elle sera déposée à l'Assemblée générale annuelle le 15 juin 2025 et elle entrera en vigueur dès le 1<sup>er</sup> septembre 2025.

Signatures :



---

**Carmen Gibbs**  
Directrice générale



---

**Jean-Philippe Raïche**  
Président



## PLAN D'ACTION ÉCORESPONSABLE (2025-2028)

Orientations	Actions	Sous-actions
<p><b>AGIR</b></p> <p><b>L'AAAPNB souhaite agir en adoptant des pratiques écoresponsables permettant la réduction de son empreinte environnementale.</b></p>	<b>Axe 1 : Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) générées par ses activités.</b>	
	Réduire les émissions de GES générées par les activités.	Continuer les actions de communication visant à encourager le covoiturage lors des événements et des rencontres de membres.
		Sonder les membres sur les avantages et les inconvénients d'une augmentation de la proportion des rencontres en virtuel par rapport aux rencontres en présentiel, à l'exception de l'AGA.
		Tester une plateforme facilitant les jumelages pour le covoiturage lors des événements et mesurer le niveau de réussite de l'expérience.
	Comptabiliser les émissions de GES de l'organisme.	Procéder à une analyse comparative des émissions de GES lors des événements présentiels et des événements virtuels (empreinte numérique) pour améliorer la compréhension des GES et l'établissement des priorités.
		Mener une réflexion sur le cadre entourant ce qui sera comptabilisé dans l'inventaire des émissions de GES de notre organisme.
		Rédiger un protocole de comptabilisation des GES.
		Prendre des mesures des émissions de GES pendant une année pilote selon le cadre établi et à l'aide des outils sélectionnés.
		Adapter le protocole en fonction des constats réalisés lors de l'année pilote et intégrer le protocole aux activités courantes.
	<b>Axe 2 : Réduire les matières résiduelles générées par ses activités.</b>	
Sensibiliser l'équipe en lui recommandant de réduire les déchets qu'elle apporte au bureau et de favoriser l'utilisation de bouteilles d'eau et de tasses réutilisables et les dîners zéro déchet.		
Rester à l'affût des opportunités d'intégrer des bacs de tri des matières résiduelles au Centre culturel Aberdeen et, en parallèle, trouver des options autonomes de tri pour notre organisme.		

Orientations	Actions	Sous-actions
<p><b>AGIR</b></p> <p><b>L'AAAPNB souhaite agir en adoptant des pratiques écoresponsables permettant la réduction de son empreinte environnementale.</b></p>	Procéder à une recherche d'entreprises privées qui fait la collecte des déchets.	
	Vérifier auprès des lieux d'accueil des événements s'ils procèdent systématiquement au tri des matières recyclables et compostables.	Sensibiliser les responsables des lieux d'accueil en demandant systématiquement s'ils procèdent au tri des matières recyclables et compostables.
	Veiller à ce que les matières résiduelles soient adéquatement triées lors des événements.	Inclure dans l'appel d'offre de la ville hôtesse des Éloizes la volonté que les matières résiduelles générées par l'événement soient triées.
	Faire une caractérisation des matières résiduelles générées au bureau.	Lorsque qu'ils sont disponibles, s'assurer du bon positionnement des bacs en îlot de tri (toujours regroupés).
	<p><b>Axe 3 : Augmenter l'approvisionnement responsable, local et issu de l'économie circulaire.</b></p>	Communiquer verbalement aux participant.e.s le positionnement des bacs et les inviter à trier adéquatement les matières.
		Créer des affiches en papier plastifié (aux couleurs correspondantes et avec pictogrammes) pour identifier les bacs.
		Envisager la possibilité d'avoir une brigade verte lors des gros événements, si des repas sont distribués.
	Offrir une formation sur l'approvisionnement responsable à l'ensemble de l'équipe.	Déterminer le protocole de caractérisation des matières résiduelles permettant de répertorier la nature et la quantité des matières que nous générons.
	Encadrer l'approvisionnement selon des critères d'écoresponsabilité.	Réaliser la caractérisation une semaine par année.
		En dégager des constats et les communiquer. Ajuster le plan d'action au besoin.
		Consulter l'équipe pour mieux comprendre les attentes et défis en matière d'approvisionnement de produits et de services.
		Créer une liste des fournisseurs de produits et services et noter leurs caractéristiques (pourquoi les avoir choisis).
	Prioriser des critères d'approvisionnement responsable clairs pour le choix des biens et services, en prenant en compte l'offre disponible sur le territoire.	
Créer une grille d'analyse des fournisseurs de produits et services et les analyser en fonction des critères établis.		

Orientations	Actions	Sous-actions	
<b>AGIR</b>  <b>L'AAAPNB souhaite agir en adoptant des pratiques écoresponsables permettant la réduction de son empreinte environnementale.</b>	Encadrer l'approvisionnement selon des critères d'écoresponsabilité (suite).	Rédiger une directive ou une politique d'approvisionnement responsable (PAR).	
	Communiquer les critères d'approvisionnement responsable.	Communiquer la PAR à l'interne et présenter les outils disponibles afin que tous.tes puissent les intégrer à leurs tâches quotidiennes et à leur réflexion.	
		Communiquer aux fournisseurs la politique ou inclure au moins un critère écoresponsable dans les appels d'offres.	
	Réduire le gaspillage alimentaire.	Créer une liste de traiteurs écoresponsables et zéro plastique qui fournissent de la vaisselle réutilisable.	
		À chaque événement, vérifier s'il y a, à proximité, des organismes auxquels il serait possible d'offrir des dons alimentaires (banques alimentaires, club de jeunes, club de personnes âgées, centre de femmes en situation précaire, etc.).	
	Réduire l'impact environnemental des viandes dans les menus.	Éviter le plus possible les viandes rouges dans les menus lors des activités et événements.	
		Demander aux participant.e.s si un repas végétarien leur conviendrait.	
	Continuer de bannir l'achat et l'utilisation de bouteilles d'eau à usage unique.	Avant la tenue d'un événement ou d'une rencontre, rappeler dans les communications d'apporter sa propre bouteille d'eau réutilisable.	
		Lors des Éloizes, lorsque des bouteilles d'eau réutilisables promotionnelles sont offertes aux artistes, les mettre à leur disposition pour utilisation au besoin, au lieu de les inclure systématiquement dans leur trousse d'accueil.	
		Apporter des carafes et des verres réutilisables à chaque événement que nous organisons, au cas où.	
	<b>Axe 4 : Mettre en place des mesures de sobriété numérique.</b>		
	Réduire l'achat de matériel informatique neuf.	Créer un arbre de décision afin de comprendre les différentes questions à se poser et les étapes à franchir avant de remplacer un appareil numérique.	
	Former l'équipe à la sobriété numérique.		
Réduire l'impact du stockage de nos fichiers numériques.	Procéder à un ménage collectif des fichiers numériques de façon périodique.		

Orientations	Actions	Sous-actions
<p><b>AGIR</b></p> <p><b>L'AAAPNB souhaite agir en adoptant des pratiques écoresponsables permettant la réduction de son empreinte environnementale.</b></p>	Réduire l'impact du stockage de nos fichiers numériques (suite).	Créer des balises pour la gestion des fichiers numériques, qui inclut : la suppression des fichiers doublons, des fichiers lourds (vidéos, images) sur le nuage et les réseaux sociaux, et des courriels lourds.
	Réduire l'empreinte environnementale liée à l'envoi de courriels.	Évaluer la nécessité de l'envoi d'un courriel (lorsqu'une discussion en personne avec un.e collègue est possible). Éviter les pièces jointes aux courriels et préférer les hyperliens vers les documents sur le nuage. Valider la nécessité des pièces jointes dans les transferts de courriels. Prioriser le chat Teams plutôt que les courriels pour les petites demandes ou les commentaires brefs. Réduire le nombre de destinataires de nos courriels, lorsque c'est possible.
	Encourager les membres de l'équipe à éteindre les écrans et les ordinateurs hors des heures de travail.	
<p><b>COMMUNIQUER</b></p> <p><b>L'AAAPNB vise à impliquer toutes les parties prenantes par le biais de la communication, une condition essentielle au succès de la démarche écoresponsable.</b></p>	<p><b>Axe 1 : Diffuser régulièrement les résultats de la démarche écoresponsable, particulièrement à l'interne et, lorsque cela est pertinent, à l'externe.</b></p>	
	Intégrer dans le rapport annuel de l'AAAPNB une section sur les actions posées en lien avec notre plan d'action écoresponsable.	
	Inclure une fois par année dans l'ordre du jour des rencontres de notre conseil d'administration un point sur l'avancement du plan d'action écoresponsable.	
	Intégrer deux fois par année le suivi du plan d'action écoresponsable comme point à l'ordre du jour de la rencontre d'équipe mensuelle longue.	
	Faire part de nos bonnes pratiques au comité vert du Centre culturel Aberdeen.	
Créer une page consacrée à notre démarche écoresponsable sur notre site Web.		

Orientations	Actions	Sous-actions
<p><b>COMMUNIQUER</b></p> <p><b>L'AAAPNB vise à impliquer toutes les parties prenantes par le biais de la communication, une condition essentielle au succès de la démarche écoresponsable.</b></p>	<p><b>Axe 2 : Sensibiliser les employé.e.s, les membres et les partenaires aux enjeux environnementaux par des communications, des activités éducatives et la valorisation des bonnes pratiques mises en œuvre par le milieu culturel.</b></p>	
	<p>Offrir une formation en communication responsable aux membres de l'équipe qui gèrent les communications.</p>	
	<p>Avant les événements, inclure dans les communications destinées aux membres et aux participant.e.s des conseils en lien avec l'écoresponsabilité.</p>	
	<p>Intégrer dans la section Outils et ressources du site Web un mot-clé lié à la l'écoresponsabilité; alimenter cette section de documents de référence existants et promouvoir cette section.</p>	
	<p>Ajouter à la programmation d'activités des formations et conférences sur les pratiques écoresponsables destinées aux artistes.</p>	
	<p>Réfléchir à la possibilité de mettre en valeur les innovations en matière d'écoresponsabilité.</p>	
	<p><b>Axe 3 : Adopter des supports de communication écoresponsables (numériques ou impressions) en tenant compte de leur impact environnemental tout au long de leur cycle de vie.</b></p>	
	<p>Écoconcevoir les documents destinés à être imprimés dans le but de réduire la quantité d'encre utilisée et le nombre de pages à imprimer.</p>	<p>Valider la faisabilité d'un inventaire de tous les documents que nous imprimons dans une année.</p>
		<p>Déterminer les types de documents susceptibles d'être préconçus ou dont on peut réduire la quantité d'impression (réduire le nombre de pages et/ou réduire la quantité d'encre utilisée).</p>
		<p>Donner une directive visant l'écoconception à la personne responsable du graphisme.</p>
<p>Faire l'achat de papier 100 % recyclé pour les impressions internes.</p>		
<p>Demander aux imprimeurs d'utiliser du papier 100 % recyclé, si la qualité est suffisante.</p>		
<p>Réduire l'impact des impressions en réduisant la quantité, en favorisant le recto-verso et l'encre noire.</p>		

Orientations	Actions	Sous-actions
<b>COLLABORER</b>  <b>L'AAAPNB reconnaît le pouvoir de l'intelligence collective et cherche à renforcer les collaborations pour accélérer la transition écoresponsable dans le secteur culturel.</b>	<b>Axe 1 : Inspirer l'écosystème culturel grâce à une stratégie portée par l'organisme œuvrant comme un agent de transformation positive.</b>	
	Amener aux tables de concertation de la Stratégie globale les thématiques transversales EDIA (équité, diversité, inclusion et accessibilité) et écoresponsables.	
	Valider la possibilité de créer un comité chargé de mettre en œuvre ces thématiques transversales.	
	<b>Axe 2 : Collaborer avec les municipalités francophones pour les inciter à intégrer l'écoresponsabilité dans leurs politiques culturelles.</b>	
	Consulter la coordonnatrice de l'aménagement culturel du territoire de l'AAAPNB et collaborer avec l'Association francophone des municipalités du N.-B. (AFMNB) pour explorer les possibilités d'intégration de l'écoresponsabilité dans les politiques et plans d'action culturels des municipalités.	
	Dans le programme de formation offert aux municipalités, inclure un volet en lien avec l'écoresponsabilité.	
	<b>Axe 3 : Établir des collaborations avec des expert.e.s en environnement pour guider et améliorer les pratiques écoresponsables dans nos activités culturelles.</b>	
	Inclure dans le centre de ressources du site Web une liste d'expert.e.s en écoresponsabilité à l'intention des artistes et des organismes culturels.	
	Lorsque c'est possible, inviter des expert.e.s en écoresponsabilité à offrir des conférences et ateliers lors de nos diverses activités.	
	Intégrer dans le catalogue des consultant.e.s, des expert.e.s en écoresponsabilité associés à une banque d'heures.	